



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES**

Séance du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021 à 20 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :

**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :

**Adhésion à
l'association « Cœur
d'Occitanie »**

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Régis BONDOUI, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Gilbert COSTE, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de
délégués en service
est de 71**

**Convocation du
conseil
en date du
1^{er} juillet 2021**

Formant la majorité des membres en exercice.

**CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :**

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

**PAR PUBLICATION
LE**

René MERIC par Jean-François GLEIZES, Christophe PRADEL par Régis BONDOUI, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**PAR DELEGATION
LE**

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Eliane BOURGEOIS MOYER à Guy BONDOUY, Sandrine CAMPGUILHEM à Charles PAULY, Sabine CHABERT à Denis BOUILLEUX, Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Dominique DUBLOIS à Alain BOUSQUET, Préscillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Thierry MALLEVILLE à Cédric MALRIEU, Bernard PECH à Alain CARBON, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN.

Signature

Excusés : Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Didier MAERTEN, Pierre MONOD, Hubert NAUDINAT, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Isabelle SIAU.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Gérard MONDRAGON.

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20210707-20210146-DE



20210146

Monsieur le Président indique au conseil communautaire que l'association Cœur d'Occitanie a pour objet de réunir les collectivités, les chefs d'entreprises et les organismes qui les représentent - présents sur l'axe qui relie Toulouse à la mer - dans l'optique de renforcer l'attractivité de ce territoire et son réel développement économique.

Son rôle de réflexion au service des élus s'accompagne d'un rôle actif de prospective et d'analyse, de promotion, de prospection ou de développement de projets, toujours dans l'intérêt général du territoire.

Les Agglomérations et Communautés de Communes du territoire souhaitent que les chefs d'entreprises agricoles, touristiques, industrielles de services ou d'économie solidaire pilotent l'Association Cœur d'Occitanie pour impulser le développement économique de « l'axe qui relie TOULOUSE à la mer » d'entreprises, dans une démarche commune en lien avec le Projet régional de « Toulouse, Territoire d'Avenir », de MONTPELLIER et de la Région. La mobilisation des énergies doit s'effectuer rapidement pour bâtir le Projet qui servira de base au Plan Etat Région et aux Plans de relance à l'été 2021.

Cette Association « Cœur d'Occitanie » est conçue pour animer ces travaux et mettre en œuvre les objectifs qui en découleront avec efficacité, par une gouvernance et un fonctionnement fluides. Il ne s'agit pas d'une association représentant les entrepreneurs, car plusieurs remplissent très bien ce rôle, ni de remplacer aucun organisme existant ; mais d'une structure légère pour coordonner les acteurs et mutualiser des compétences et des études pour anticiper, promouvoir et prospecter l'installation de nouvelles activités culturelles, sportives, événementielles, de recherche ou d'innovation et d'entreprises privées ou publiques.

Les rôles de réflexion et de mise en œuvre des leviers d'attractivité et de développement d'activités pourront conduire à réaliser des études ou des prestations pour le compte de ses membres ou de prospects. L'Association pourra ainsi remplir des fonctions économiques d'intérêt général et non dans un objectif lucratif, et recueillir des subventions ou des rémunérations sur les prestations réalisées. Elle peut de même organiser des rencontres, des publications de tout type et animer des réseaux sociaux. Elle cantonnera ses éventuelles prestations dans un compte à part permettant de les identifier clairement et de gérer distinctement celles assujetties à la TVA ; et elle s'interdit de concurrencer les services remplis par des entreprises existantes.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'adhérer à l'association « Coeur d'Occitanie ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à d'adhérer à l'association « Coeur d'Occitanie » et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T



Castelnaudary, le 7 juillet 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.